

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

## LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISSENT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

ABONNEMENTS	ABONNEMENTS ET ANNONCES	ANNONCES ET AVIS DIVERS
Togo, France et Communauté 1 an 6 mois	Pour les abonnements et annonces, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 Téléphone : 37-18 — LOME.	La ligne ..... 80 frs minimum ..... 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : minimum ..... 250 frs
Ordinaire ..... 1.300 frs 800 frs Avion ..... 3.300 frs 1.700 frs		
Etranger ..... 1 an 6 mois	Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres. Les abonnements et annonces sont payables d'avance.	Direction, Rédaction et Administration : Cabinet du Président de la République Téléphone : 27-01 — LOME
Ordinaire ..... 1.600 frs 900 frs Avion ..... 3.750 frs 2.300 frs		
Prix du numéro		
( Au comptant à l'imprimerie : 75 frs Par porteur ou par poste : Togo-France et Communauté : 90 frs Etranger : Port en sus.		

## SOMMAIRE

### ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

#### DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1963

- 13 juillet — Décret n° 63-85 créant deux nouvelles charges d'huissier dans le ressort de la Cour d'Appel du Togo ..... 1
- 13 juillet — Décret n° 63-86 nommant M. Alex de Medeiros huissier de justice dans le ressort de la Cour d'Appel de Lomé ..... 2
- 27 août — Arrêté n° 137/PR/MJ rapportant l'arrêté n° 52/PR/MJ du 24 avril 1962 et rétablissant M. Vincent Têko dans ses fonctions d'huissier ..... 2

#### MINISTERE DE LA JUSTICE

1963

- 12 septembre — Arrêté n° 7/MJ désignant le collège des assesseurs près la cour d'assises du Togo pour l'année 1963 ..... 2
- 12 septembre — Arrêté n° 8/MJ portant désignation d'assesseurs près la chambre d'annulation pour l'année 1963 ..... 2

### ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

#### DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

*DECRET N° 63-85 du 13 juillet 1963 créant deux nouvelles charges d'huissier dans le ressort de la Cour d'Appel du Togo.*

#### LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'arrêté n° 227/AP du 30 janvier 1932 modifié par l'arrêté n° 79/PM/MJ du 27 mars 1959;

Vu la loi n° 61-17 du 12 juin 1961 relative à l'organisation judiciaire;

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice;

Vu les nécessités du service.

#### DECRETE :

Article premier. — Il est créé deux nouvelles charges d'huissier dans le ressort de la Cour d'Appel du Togo.

Art. 2. — Le décret nommant leurs titulaires déterminera le siège de chacune de ces charges.

Art. 3. — Le ministre de la justice est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au *journal officiel* de la République.

Lomé, le 13 juillet 1963.

*Le Président de la République.*

N. Grunitzky

*Le Ministre de la Justice,*

A. Kuévidjen